

Des Barrières aux Passerelles

Promouvoir la Stabilisation et la Paix aux Frontières en Afrique

Contexte

Dans le cadre de la décolonisation, les États africains indépendants ont repris les frontières héritées de l'époque coloniale afin d'éviter que de nouveaux conflits ne surgissent à la suite d'une révision. La plupart de ces frontières existent encore aujourd'hui et restent un facteur d'incertitude. Les documents coloniaux ne décrivent pas toujours précisément le tracé des frontières et le marquage est lacunaire, voire totalement absent. Seul un tiers des 170 000 km de frontières en Afrique sont clairement délimités (définis légalement) et démarqués (marqués de manière visible, généralement par des bornes sur le terrain). En outre, les facteurs sociaux et économiques ont souvent été ignorés dans le processus de démarcation, ce qui contribue encore aujourd'hui à l'émergence de conflits locaux et interétatiques. Les conflits locaux peuvent conduire à une escalade des violences ou à une grave perturbation des relations interétatiques, en particulier lorsque des ressources naturelles sont découvertes dans les régions frontalières.

L'Union Africaine (UA) considère les frontières mal définies ou imprécises comme des sources potentielles de conflit et s'engage à mettre en place un programme sur les frontières, reconnaissant l'apport positif d'une approche intégrée de la gouvernance des frontières à la paix, à la sécurité, à l'intégration, au partage des ressources, à la facilitation du commerce, ainsi qu'à la croissance inclusive et au développement durable des zones frontalières.

Notre Approche

En 2007, l'UA a lancé le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) en réponse directe à ces risques et pour souligner l'importance stratégique de mesures continues et durables aux frontières. Des frontières clairement définies, internationalement reconnues et localement acceptées constituent une base importante pour la prévention des conflits. Depuis 2008, le projet a soutenu la mise en œuvre continentale, régionale, nationale et locale du programme de l'UA sur les frontières.

Nom du projet	Gouvernance des Frontières en Afrique – Appui au Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA)
Commissionné par	Ministère Fédéral Allemand des Affaires Étrangères (AA)
Zone d'intervention	Union Africaine (UA) et certains États membres de l'UA
Agence d'exécution principale	La Commission de l'Union africaine (CUA)
Budget	EUR 15.0 million
Durée	07/2023 – 06/2026

Le soutien se concentre sur quatre domaines d'action, la délimitation et la démarcation étant au cœur du projet.

- **Une meilleure délimitation et démarcation des frontières :** Le projet soutient des États membres de l'UA afin de les aider à mieux définir leurs frontières en soutenant la planification et les capacités techniques pour la définition conjointe des frontières. Il s'agit notamment d'augmenter le nombre (densification) et de renouveler les bornes de frontière délabrées (réaffirmation), de cartographier les zones frontalières, ainsi que de réformer ou de créer des Commissions des frontières. Travailler avec les communautés locales frontalières pour les sensibiliser à l'importance des frontières et au processus de délimitation et de démarcation afin de prévenir les conflits est un autre aspect important afin de favoriser la paix et la sécurité dans les régions frontalières.
- **Une meilleure gouvernance et politique des frontières, le renforcement des institutions :** Avec l'adoption de la Stratégie de l'UA pour la Gouvernance des Frontières en 2021 (AUBGS), l'UA a élaborer un cadre de travail pour l'harmonisation et l'amélioration de la gouvernance des frontières sur le continent. Le projet renforce l'unité PFUA et certaines Communautés Économiques Régionales (CER) en soutenant les initiatives de gouvernance frontalière de leurs États Membres, et travaille avec la Commission de l'UA (CUA) et les CER pour améliorer leurs capacités à exercer leurs rôles de développeurs de normes, de multiplicateurs et de plates-formes de coordination. Le projet vise à accroître la valeur ajoutée de



A gauche : Borne frontière entre le Kenya et la Tanzanie.

A droite : dialogue transfrontalier au Niger



A gauche: Poste frontière République démocratique du Congo-Rwanda,
A droite : Borne frontière Burkina Faso-Mali

Contact

Valentin Schütz
valentin.schuetz@giz.de

l'UA pour les États et à renforcer l'unité PFUA en tant que moteur de l'agenda de la gouvernance frontalière et des instruments juridiques et politiques de l'UA tels que la Convention de Niamey.

- **Prévention des conflits par le dialogue et la coopération aux frontières conflictuelles** : Le projet collabore avec les communautés frontalières, la société civile, les acteurs locaux et étatiques afin de renforcer la confiance entre les communautés frontalières, par le biais de projets de dialogue et de coopération transfrontaliers, et de réduire les conflits ou les tensions.
- **Renforcer les synergies et le transfert de connaissances** : Le projet encourage la coopération avec et entre les acteurs frontaliers nationaux, régionaux et internationaux et le développement de l'expertise par les formations régionales et les formats d'échange afin d'assurer des synergies et une approche cohérente de la gouvernance des frontières en Afrique.

Avancées et Résultats

Depuis le soutien au PFUA en 2008 :

- Plus de 8 000 km de frontières sont mieux définis
- 4 CER et plus de 35 pays ont été soutenus dans la gouvernance des frontières
- 9 accords transfrontaliers ont été signés
- Plus de 35 activités transfrontalières conjointes ont été mises en œuvre par les pays voisins.
- 9 États membres de l'UA ont ratifié la Convention de Niamey.

Exemples du Terrain

➤ Démarcation à la frontière Bénin – Niger :

Un tracé frontalier entre le Niger et le Bénin a fait l'objet d'un

différend qui a conduit les deux États à recourir à l'arbitrage de la Cour internationale de justice (CIJ). Après l'arrêt de 2005, les deux pays n'ont pas été en mesure d'appliquer la décision de la CIJ malgré plusieurs conflits violents liés à l'exploitation des ressources naturelles. Afin de soutenir l'application de l'arrêt de la CIJ et de résoudre les différends locaux, le projet a commencé à engager les deux pays en 2014. La formation des forces de sécurité et des mesures de confiance ont été mises en œuvre pour résoudre les conflits. En outre, un projet agricole bilatéral a été lancé dans les régions frontalières sujettes aux conflits afin de promouvoir la coopération transfrontalière, la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Ces initiatives ont contribué à la prévention structurelle des conflits et à la promotion de la paix dans les régions frontalières et ont conduit à la signature du traité de délimitation en 2023. Ce traité permet de définir l'ensemble de la frontière commune et de prévenir les conflits liés aux frontières.

➤ Les frontières deviennent des passerelles : Une caravane de paix et une visite d'évaluation en Afrique de l'Est

La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), avec le soutien de la CUA et de la GIZ, a organisé une caravane de paix et une visite d'évaluation afin de promouvoir la coexistence pacifique et la coopération transfrontalière. La caravane était composée d'experts nationaux et de représentants des communautés frontalières d'Ateker, la région des trois frontières entre le Kenya, le Sud-Soudan et l'Ouganda, qui souhaitaient s'inspirer de l'expérience de la communauté Maasaï entre le Kenya et la Tanzanie. La visite a illustré l'intérêt de la coopération transfrontalière pour la prospérité économique. Grâce à des frontières clairement définies au Kenya et en Tanzanie, la communauté Maasaï a pu traverser les frontières en toute tranquillité, renforcer son commerce transfrontalier en utilisant le marché aux bestiaux et, ainsi, ajouter de la valeur à la production de viande au Kenya.

Publié par

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Registered offices Bonn and Eschborn, Germany

Gouvernance des Frontières en Afrique – Appui au Programme
Frontière de l'Union Africaine (PFUA)
GIZ Union Africaine
P.O. Box 100009
Addis Ababa, Ethiopia
Phone: +251 114 703355
Email: valentin.schuetz@giz.de
www.giz.de

Texte

Nina Nick

A Partir de

Mai 2024

En coopération avec

La Commission de l'Union africaine (CUA)

Au nom de

Ministère Fédéral Allemand des Affaires Étrangères
(AA)

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.